

PROCES-VERBAL de la SÉANCE du 05 juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin, à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Serge BUCHOU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11	<u>Présents</u> : Serge BUCHOU, Colette HELLEBOID, Conception ARELLANO, Patrice CARRIO, Cécile FORTIN, Luc LACROIX, Nicolas QUEFFURUS, Alexy MARTINEZ.
Nombre de conseillers	
Présents : 08	
Excusés : 2	<u>Excusés</u> : Serge SOUQ pouvoir à Serge BUCHOU, Lana QUEFFURUS pouvoir à Nicolas QUEFFURUS.
Absents : 1	
Quorum : 6	<u>Absent</u> : Gisèle LAVAL.

Le secrétaire de séance est Patrice CARRIO.

Le procès-verbal de la séance du 27 avril 2026, envoyé à tous les conseillers avec la convocation au présent conseil, n'a appelé ni remarques, ni observations. Il est approuvé à l'unanimité des présents.

Délibérations n° 1 – – DESIGNATION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES - DEL_2026_025

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que, conformément au décret portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, le conseil municipal est réuni afin de procéder à l'élection du délégué titulaire et des délégués suppléants de la commune.

Il rappelle les dispositions du Code électoral applicables à cette élection, notamment que les délégués sont élus au scrutin secret majoritaire à deux tours.

Le bureau électoral est constitué conformément à la réglementation.

Il est composé de Mesdames Colette HELLEBOID et Conception ARELLANO, membres les plus âgées présents à l'ouverture du scrutin, ainsi que de Messieurs Nicolas QUEFFURUS et Alexy MARTINEZ, membres les plus jeunes présents.

Monsieur le Maire assure la présidence du bureau électoral.

Les candidatures suivantes sont enregistrées :

- Délégué titulaire : Monsieur Serge BUCHOU ;
- Délégués suppléants : Monsieur Serge SOUQ, Madame Conception ARELLANO et Monsieur Patrice CARRIO.

Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, ont été élus :

Délégué titulaire :

Votants : 10 - Majorité absolue : 6

Monsieur Serge BUCHOU, élu avec 10 voix pour dès le premier tour, accepte le mandat.

Délégués suppléants :

Votants : 10 - Majorité absolue : 6

Monsieur Serge SOUQ, élu au premier tour, accepte le mandat.

Madame Conception ARELLANO, élue au premier tour, accepte le mandat.

Monsieur Patrice CARRIO, élu au premier tour, accepte le mandat.

Aucune autre observation n'étant formulée, le procès-verbal des opérations électorales est établi conformément aux dispositions réglementaires et les résultats sont transmis à la préfecture.

Délibérations n° 2 – DESIGNATION DU REFERENT HANDICAP - DEL_2026_026

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique impose à chaque collectivité territoriale de désigner un référent handicap, quel que soit son effectif.

Il rappelle que le Centre de Gestion du Gard a renouvelé sa convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) à compter du 1er juillet 2025. Dans ce cadre, la correspondante handicap du Centre de Gestion accompagne les collectivités dans la mise en œuvre des actions favorisant l'insertion, le maintien dans l'emploi et la prévention de la désinsertion professionnelle des agents en situation de handicap. Elle intervient également en matière d'information, de sensibilisation, d'animation du réseau des référents handicap et de développement des partenariats locaux.

Monsieur le Maire souligne que la désignation d'un référent handicap permet à la commune de répondre à cette obligation réglementaire et de s'inscrire pleinement dans une démarche favorisant l'égalité d'accès à l'emploi, la prévention des discriminations et l'accompagnement des agents en situation de handicap.

Il propose de désigner Madame Colette HELLEBOID en qualité de référente handicap pour le personnel communal.

Après échange et discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de désigner Madame Colette HELLEBOID référente handicap pour le personnel communal.

Délibération n° 3 – RENOUELEMENT DE LA COMMISSION DE CONTROLE DE LA REVISION DES LISTES ELECTORALES - DEL_2026_027

Monsieur le Maire rappelle que la commission de contrôle des listes électorales doit être renouvelée pour la période 2026-2032. Il précise que cette commission est chargée d'examiner les recours administratifs relatifs aux inscriptions et radiations sur les listes électorales et de veiller à la régularité de celles-ci.

Après avoir rappelé les conditions de composition de la commission et recueilli les candidatures, il est proposé de désigner Monsieur Alexy MARTINEZ en qualité de conseiller municipal titulaire et Madame Conception ARELLANO en qualité de conseillère municipale suppléante.

Aucune observation n'étant formulée, le conseil municipal approuve cette proposition.

Monsieur Alexy MARTINEZ est désigné conseiller municipal titulaire de la commission de contrôle des listes électorales pour la période 2026-2032 et Madame Conception ARELLANO est désignée conseillère municipale suppléante.

Délibération n° 4 – MODIFICATION RIFSEEP

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de modification du régime indemnitaire (RIFSEEP) visant à intégrer le grade de rédacteur territorial, à la suite de la création de cet emploi. Il rappelle que le Comité Social Territorial a émis un avis sur ce projet lors de sa séance du 17 avril 2026. Après présentation et échanges, les membres du conseil municipal indiquent ne pas souhaiter procéder à une modification du RIFSEEP à ce stade.

En conséquence, aucune délibération n'est adoptée sur ce point et le régime indemnitaire demeure inchangé.

Délibération n° 5 – M57 - DECISION MODIFICATIVE N°1 - DEL_2026_028

Monsieur le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2026, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Investissement		Recettes	Dépenses
001 - 0	Solde d'exécution section investissement	0	-7 292
2111 - 66	Terrains nus	0	7 292
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		0	0

Délibération n° 6 – M 49 - DECISION MODIFICATIVE N°1 - DEL_2026_029

Monsieur le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2026, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
6811 (042)	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	0	-10
011 - 6063	Fournitures entretien et petit équipt	0	10
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0

Délibération n° 7 – DESIGNATION DE REFERENTS SANTE ENVIRONNEMENT - DEL_2026_030

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'Agence Régionale de Santé invite les communes à désigner un référent « Santé Environnement », chargé de relayer les actions de prévention et de lutte contre les espèces à enjeux pour la santé humaine, telles que l'ambrosie, les chenilles processionnaires et le moustique tigre.

Il précise que ce référent sera l'interlocuteur privilégié de l'ARS et participera aux actions de sensibilisation, de repérage et de diffusion des recommandations.

Après présentation, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Madame Colette HELLEBOID en qualité de référente « Santé Environnement » titulaire et Madame Conception ARELLANO en qualité de référente suppléante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h16.